

### Responsabilité de VttPlaisir@ :

S'il arrive un accident grave lors d'une sortie, un juge pourrait estimer selon les circonstances que nous puissions avoir une part de responsabilité dans l'accident.

La question de la responsabilité de VttPlaisir pour une sortie est très complexe et dépend beaucoup de la sortie, de notre degré d'implication, et du problème éventuel qui peut y survenir.

Sachez simplement qu'a priori :

- Par défaut, en créant la sortie sur le site, nous ne sommes pas nécessairement l'organisateur de la sortie (c'est notre comportement ultérieur qui en décide), mais nous sommes forcément l'organisateur du RV du rassemblement des participants,

- Plus nous serons impliqués dans le déroulement de la sortie, plus nous aurons une part de responsabilité. C'est le cas par exemple si :

- Nous organisons de A à Z la sortie (qui doit amener quoi, par quel chemin on va passer...

- C'est nous qui fournissons le matériel.

- La sortie se déroule chez nous.

- Si nous sommes un professionnel lié à la sortie.

- Si nous payons un professionnel avec votre argent pour le compte d'une partie des participants (par exemple après avoir centraliser les participations d'autres personnes) car un juge peut alors considérer que nous avons sous-traité au professionnel.

- Si nous sommes rétribués pour l'organisation de la sortie (auquel cas nous serions assimilés à un professionnel, qui plus est, non déclaré).

Aucun de ces points ne concernent VttPlaisir@.

Par principe, celui qui est potentiellement le plus au courant des risques et qui ne fait pas le nécessaire pour les éviter a également sa part de responsabilité. C'est par exemple le cas :

- du participant le plus expérimenté,

- de l'organisateur s'il dispose d'informations que les autres n'ont pas.

A priori, l'organisation d'une sortie entre vttistes est similaire à une sortie entre amis de longue date : nous prenons les mêmes responsabilités et risques.

Ce qui les différencie, c'est le comportement des participants en cas de problème grave. Autant il est peu probable qu'un ami de longue date vous fasse un procès s'il lui arrive quelque chose lors de la sortie, autant cela a peut être plus de chance de se produire avec une personne que vous connaissez relativement peu ou depuis relativement peu longtemps.

De manière à nous protéger au maximum contre ce genre de risque :

- Vous noterez qu'il ne vous est pas possible de vous enregistrer pour une sortie quelconque. Vous venez donc volontairement et vous participez ainsi aux sorties sous votre propre responsabilité !

De plus, comme précisé sur le site, un jour, quand vous le souhaitez, vous pourrez aussi nous proposer votre sortie, il en sera donc, ainsi de même pour nous sur l'aspect responsabilité ! ...

L'objectif de VttPlaisir est justement de faire en sorte de nous regrouper en petit nombre afin d'évoluer avec plus de sécurité (porter secours) et de partager ce sport convivialement.

- Nous vous conseillons de prendre contact avec votre assureur pour vérifier à quel point vous êtes couvert, par votre garantie habitation ou autre. (à noter que pour les inscriptions aux randos locales, vous êtes automatiquement couvert par l'association organisatrice, si vous réglez votre participation lors de l'inscription.

- Nous vous conseillons également de vous comporter le plus prudemment et "en bon père de famille". Cela peut par exemple se concrétiser par :

- Un rappel des consignes de sécurité pour les activités intégrant un minimum de risque,

- Un comportement exemplaire vis à vis de la sécurité,

- Ne pas partir devant en abandonnant des participants à leur sort,

- ...etc.

Il est évidemment rare qu'il se produise quoique ce soit au cours des sorties à part des rencontres sympathiques, mais bon, comme dit le dicton "Mieux vaut prévenir que guérir" !

Nous vous souhaitons d'excellentes randonnées à venir !

VttPlaisir@

